

Pourquoi changer la reine

Nous avons l'habitude de dire que la reine est le « moteur » de la ruche. En effet, dès que les performances de la colonie baissent, il est judicieux de remplacer la vieille reine par une plus jeune, de préférence sélectionnée. Si vous ne maîtrisez pas les techniques d'élevage ou ne voulez pas faire une dépense en vous approvisionnant auprès d'un éleveur, vous avez toujours la possibilité de laisser faire la nature après avoir supprimé la vieille reine en période favorable.

Gilles Fert, auteur de *L'élevage des reines*, aux Editions Rustica, gilles.fert@wanadoo.fr, www.apicultureaquitaine.fr



1 Entretien d'une ruche dans le jardin c'est bien, produire un peu de miel pour la famille et les amis c'est encore mieux. Parfois, la colonie survit sans remplir la hausse. Si cela n'est pas dû à un excès de varroas ou à une maladie quelconque, c'est probablement la qualité de la reine qui est en cause.

Précaution

Ces opérations de renouvellement des reines sans élevage ne peuvent se faire qu'en période d'essaimage naturel. Si vous introduisez une cellule royale de 10 jours, assurez-vous de la présence de mâles dans l'environnement à ce moment-là, et de la possibilité de fécondation (à défaut de quoi, vous n'obtiendrez que des colonies bourdonneuses).



2 Au-delà de l'environnement et des conditions climatiques, la production de miel est liée au nombre de butineuses dans la colonie. Une jeune reine de qualité peut pondre jusqu'à 2 000 œufs quotidiennement. Ce rythme de ponte décroît avec l'âge de la reine. Un des secrets en apiculture est donc de ne conserver que les jeunes reines si possible sélectionnées, pour maintenir des colonies bien peuplées, produire plus, mais également mieux passer l'hiver.

Astuce

De plus en plus d'apiculteurs professionnels renouvellent leurs reines en fin de saison en introduisant des reines fécondées. Cela permet de démarrer au printemps suivant avec des colonies pleines de vitalité, et de limiter l'essaimage sur de fortes miellées de printemps, telles que le colza.

Attention

Lors de toute manipulation de cadres en présence de cellules royales, soyez de la plus grande délicatesse, évitez toute forme de choc, car les nymphes de reines sont en cours de développement, et particulièrement fragiles.

Pourquoi changer la reine



3 La nature est bien faite... Il vous suffit de tuer impitoyablement la vieille reine, et les ouvrières lanceront un élevage royal à partir de jeunes larves. Si vous souhaitez changer la génétique de la ruche, pour cause d'agressivité ou de croisements indésirables, détruisez les cellules royales naturelles 6 ou 7 jours après la suppression de la reine.



5 Avec un peu de chance, vous pourrez même assister au retour de fécondation de votre reine une semaine après sa naissance. Vous le saurez si vous observez, encore attaché au bout de l'abdomen de votre reine, l'appareil reproducteur du dernier mâle avec lequel elle s'est accouplée ! En plus d'avoir un rythme de ponte soutenu, les jeunes reines essaiment beaucoup moins que les reines de 3 ou 4 ans.



4 Puis, introduisez un cadre de couvain ouvert jeune issu d'une ruche « pleine de qualités ». Les abeilles élèveront leur nouvelle reine à partir de ces larves. Si vous possédez des abeilles à caractère d'essaimage prononcé, prenez la précaution, 7 ou 8 jours plus tard, de détruire toutes les cellules royales hormis la plus belle. Vous éviterez ainsi l'essaimage secondaire, qui peut entraîner une dépopulation importante, voire totale, de votre ruche.



6 Ne vous privez pas de marquer la reine à la peinture. Utiliser la couleur de l'année (bleu en 2025) vous permettra de savoir précisément son âge au cours des visites ultérieures. Si vous souhaitez anticiper les baisses de population et le risque d'essaimage, vous pourrez ainsi décider de remplacer les reines âgées par des plus jeunes.

Le saviez-vous ?

Depuis quelques années seulement, on considère qu'une reine de 2 ans est en fin de vie. L'environnement extérieur et intérieur de la ruche chargé de pesticides et d'acaricides semble affecter les organes reproducteurs des reines comme l'appareil reproducteur des mâles.

Pour en savoir plus :

• Le Traité Rustica de l'apiculture, p. 57-59, 2004
• « L'introduction d'une reine », Abeilles & Fleurs n° 706, juin 2009.

